



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

22 mai 2018

DATE D’AFFICHAGE

22 mai 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

OBJET

**Modification de la
composition de la
Commission d’Appel
d’Offres (CAO)**

Pour :
Contre :
Abstention :

Prise d’acte

Transmise en sous-
Préfecture le 3 0 MAI 2018

Publiée le 3 0 MAI 2018

Notifiée le 3 0 MAI 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L’an deux mille dix-huit, le 28 mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Jacqueline GALEAZZI, Ariel SHEPS, Claire HERLIN-CHAMAILLE, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, Mauricette FERRAND, Guy PETITBON, Alexa PELAGE, Michelle LUCARAIN, Alain DENIMAL, Isabelle QUESNE, Lionnel LAFONTAINE, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR, Hervé FRANEL, Katia MERLEN, Stéphane LE PECULIER, André RIETZ.

Etaient absents excusés :

Yves MARRE donne pouvoir à Claire HERLIN-CHAMAILLE
Alain NOURY donne pouvoir à Françoise BOUSSAT
José AZEVEDO donne pouvoir à Mariannick MORVAN
Camille CRONIER donne pouvoir à Alexa PELAGE
Philippe AUTRIVE donne pouvoir à Katia MERLEN

Etaient absentes :

Mélanie MATHIEU
Kaïte Caroline VILLANUEVA
Nasser OUDJIT

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D’APPEL
D’OFFRES**

Madame le Maire rappelle à l’assemblée que par délibération n°2014-XII-2 du 13 décembre 2014, le Conseil Municipal a procédé à l’élection des membres de la Commission d’Appel d’Offres à caractère permanent pour la durée du mandat.

VU la démission de Madame Katia Merlen, de Monsieur Stéphane Le Péculier et de Monsieur Philippe Autrive des commissions municipales de La Ferté Alais par courrier du 18 mars 2018,

CONSIDERANT qu’il convient de pourvoir à leur remplacement en tant que membres titulaires de ladite commission,

CONSIDERANT L’ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics entrée en application le 1^{er} avril 2016 avec l’abrogation du Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT que ladite ordonnance n’a ni pour objet, ni pour effet d’invalider les modalités d’élection et de composition des Commissions d’Appel d’Offres (CAO) formées sur le fondement dudit Code et dans la mesure où les règles de composition de ces CAO ne sont pas modifiées,

CONSIDERANT qu’en cas de démission d’un membre ou plusieurs membres il convient de se référer au dispositif antérieur,

VU l'article 22-III du Code des Marchés Publics qui prévoit « qu'il est pourvu au remplacement de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier. »,

Dans ces conditions, aux termes de la délibération de composition initiale de la Commission d'Appel d'Offres prise le 13 décembre 2014 et de la liste dont les membres étaient :

MEMBRES TITULAIRES :

M. Philippe AUTRIVE, *démissionnaire*
Mme Katia MERLEN, *démissionnaire*
M. Stéphane LE PECULIER, *démissionnaire*
M. Philippe VAN ROSSOMME
M. Hervé FRANEL

MEMBRES SUPPLEANTS :

M. André RIETZ
M. Guy PETITBON
M. Yves MARRE
Mme Françoise BOUSSAT
Mme Caroline PARATRE

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

MEMBRES TITULAIRES :

M. Philippe VAN ROSSOMME
M. André RIETZ *Suppléant titularisé*
M. Guy PETITBON *Suppléant titularisé*
M. Yves MARRE *Suppléant titularisé*
M. Hervé FRANEL

MEMBRES SUPPLEANTS :

Mme Françoise BOUSSAT
Mme Caroline PARATRE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire,

Mariannick MORVAN

